

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU DU 31 MARS 2022 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

SAVIGNON Joseph
SERRE Emmanuel
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
MULYK Fabien
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
BRUGNERA Jean-Michel
GERBI Franck
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROSSI Angélique
ROSSOGLIO Dominique
GONNORD Franck
BONNIER Eric

CIOT Xavier
DECHAUX Marie-Claire
GIRARDOT Frédéric
TRAPANI Mary
LAURENS Patrick
GARCIA Bernadette
LUC Alain
JOUBERT Thierry
CHAUD Frédéric
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
STUTZ Anne
CURT Jean-Pierre

RAVANAT Jean-Luc
GARNIER Jean-Luc
CHARLES Christian
BALME Eric
MENDEZ Alain
GRAND Florence
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
PONCET Denis
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Gilbert
BARTHELEMI Maryse
ROUSSET Alain
MORA Serge

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSOGLIO Dominique), ANGIARI Odile (pouvoir à ROSSI Angélique), BARI Nadine (pouvoir à TRAPANI Mary), FAYARD Adeline (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à LUC Alain), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à LAURENS Patrick), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à TOSCAN Michel), PONTIER Joël (pouvoir à CIOT Xavier), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BATTISTEL Marie-Noëlle (pouvoir à LE TRAOU Dominique), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à CHATTARD Arnaud).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de délégués votants : 58

ORDRE DU JOUR :

1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2022

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

3. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RH

FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2022

FINANCES : FISCALITE VOTE TAUX – PRODUIT

FINANCES : SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ATTRIBUTIONS

FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2022 – VOTE

RAPPORT QUINQUENNAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – 2017-2021

SIEGE CCM : PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

4. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

-  **GEMAPI – SYMBHI : PROGRAMME D'INTERVENTIONS 2022**
-  **AGEDEN – SPPEH : CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'ACTIIONS 2022**
-  **GESTION DES DECHETS : ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS**

5. ECONOMIE ET EMPLOI

-  **SOUTIEN FINANCIER DE LA CCM « FINANCER MON INVESTISSEMENT » : DOSSIERS « LES CAMIONS JAUNES » ET « VALBO MARCHE »**
-  **REQUALIFICATION DE LA GARE HISTORIQUE DE LA MURE EN UN TIERS-LIEUX A VOCATION TECHNOLOGIQUE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

6. ENFANCE ET JEUNESSE

-  **RELAIS PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION JOURNEE DEPARTEMENTALE RPE**
-  **RESEAU GRANDIR EN MATHEYSINE : DEMANDE DE SUBVENTION**

7. EAU ET ASSAINISSEMENT

-  **COMMISSION INTERNE EAU-ASSAINISSEMENT – CREATION - CONSTITUTION**

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT

-  **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DE GESTION**

9. CULTURE ET PATRIMOINE

10. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

11. MONTAGNE ET AGRICULTURE

12. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

13. SPORT

14. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

CONDITIONS PARTICULIERES INDUITES PAR LA CRISE COVID-19

LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PORTANT DIVERSES MESURES DE VIGILANCE SANITAIRE

Les séances de l'assemblée délibérante peuvent se tenir en tout lieu sur décision de l'exécutif, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires. Le changement de lieu est motivé par la lutte contre la propagation de l'épidémie ; les séances peuvent se tenir à huis clos ; Quorum allégé à 1/3 des membres en exercice ; chaque membre peut détenir jusqu'à 2 pouvoirs. Le passe sanitaire n'est pas exigé pour assister ou participer aux réunions de l'organe délibérant, seuls les gestes barrières sont applicables.

Ces mesures devraient être applicables jusqu'au 31 juillet 2022.

Madame la Présidente ouvre la séance avec une pensée suite au décès de Jean-Noël LUYAT, Maire de Sousville. Elle propose de respecter une minute de silence à sa mémoire et donne la parole à Franck GONNORD :

Franck GONNORD :

« C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole devant vous ce soir pour rendre hommage à Jean-Noël, il était un élu d'une grande disponibilité et d'une grande droiture.

Il a été dans les premiers à m'accueillir dans la région, il y a 18 ans.

Pour ceux qui ne le connaissais pas, Jean Noel a été élu conseiller municipal en 1983, est passé adjoint en 2001, et maire depuis 2014, soit 38 ans de mandat.

Nous avons perdu un grand défenseur de notre territoire.

Lui et sa femme ont toujours été très impliqués dans le monde associatif agricole, ainsi que dans la Confrérie du Murçon qui permet à notre territoire d'être connu et reconnu.

Jean Noel a toujours été pour moi, une personne de confiance, il était pour certain un élu parmi t'en d'autre, mais pour moi c'était moi un véritable ami.

Ce soir, je vous remercie de lui rendre un dernier hommage en respectant une minute de silence. »

1. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

➔ LOCATIONS, BAUX :

- Signature d'une convention de mise à disposition précaire avec la société OMEXOM (pour le compte de RTE) – Mise à disposition de 400 m² sur le terrain de Nantizon pour 3 mois, le temps d'un chantier
- Signature d'un bail de location d'un bureau sur la commune de La Morte.

➔ DEPOTS DE GARANTIE

- Remboursement d'un dépôt de garantie = 175 € à la société DOMINO (travail temporaire) qui a libéré un bureau dans l'espace CONNEX

2. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 3 mars 2022

- ➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 3 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GENERALE, RH & FINANCES

Finances – budgets primitifs 2022

Coraline SAURAT propose au Conseil de passer à la présentation des budgets primitifs 2022, qui sont une exacte photographie des projets présentés en Débat d'Orientations Budgétaires le 3 mars dernier.

Pour rappel, il s'agit d'un véritable travail de concertation entre les vice-présidents et les conseillers délégués.

Ce budget ambitieux est possible sans augmentation de la fiscalité, la situation saine de la collectivité compensant les contraintes fiscales.

Il repose sur 3 piliers : **solidarité, proximité et attractivité.**

Elle présente en quelques chiffres généraux une vue d'ensemble des 7 budgets annexes et du budget principal :

BP 2022 - vue consolidée	dépenses	recettes
crédits fonctionnement	18 223 718,03	15 529 007,53
	+	+
resultat fonctionnement reporté		2 694 710,50
	=	=
total section fonctionnement	18 223 718,03	18 223 718,03
crédits investissement	7 569 202,26	8 053 420,53
	+	+
restes à réaliser	3 322 298,24	2 091 541,00
resultat investissement reporté	335 726,77	1 082 265,74
	=	=
total section Investissement	11 227 227,27	11 227 227,27
TOTAL BUDGETS	29 450 945,30	29 450 945,30

Madame la Présidente présente ensuite les budgets un par un et invite la salle à demander des précisions si besoin :

Budget Gestion touristique Sautet

BUDGET SAUTET	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	112 918,42	53 045,91
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		59 872,51
	=	=
Total section fonctionnement	112 918,42	112 918,42
Crédits Investissement y compris 1068	66 211,29	57 283,01
	+	+
Restes à réaliser	45 000,00	21 700,00
001 solde exécutif Investissement reporté	-	32 228,28
	=	=
Total section Investissement	111 211,29	111 211,29
Total du Budget	224 129,71	224 129,71

Ce budget retrace l'activité du site du Sautet, où la CCM possède un camping-restaurant-base nautique.

Ces équipements sont confiés à un gestionnaire privé par le biais d'une AOT

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget Maison Messiaen

BUDGET MESSIAEN	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	247 192,34	100 000,00
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		147 192,34
	=	=
Total section fonctionnement	247 192,34	247 192,34
Crédits Investissement y compris 1068	27 000,00	20 035,32
	+	+
Restes à réaliser		-
001 solde exécutif Investissement reporté		6 964,68
	=	=
Total section Investissement	27 000,00	27 000,00
Total du Budget	274 192,34	274 192,34

La CCM est propriétaire des lieux et reçoit pour l'entretien et la gestion une subvention de la Fondation de France 100 000€, dont 50 000 sont reversés à AIDA pour la gestion des résidences culturelles.

La CCM finance les charges du propriétaire et provisionne pour de futur travaux, ce qui explique un excédent « sanctuarisé » sur ce budget annexe.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget SPANC

BUDGET SPANC	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	80 377,75	25 000,00
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		55 377,75
	=	=
total section fonctionnemen	80 377,75	80 377,75
Crédits Investissement y compris 1068	25 000,00	25 000,00
	+	+
Restes à réaliser	38 919,24	38 919,00
001 solde exécutif Investissement reporté		0,24
	=	=
Total section Investissement	63 919,24	63 919,24
Total du Budget	144 296,99	144 296,99

Pour rappel du fonctionnement de ce budget, pour la section d'investissement, la CCM joue le rôle de guichet entre le Département et les propriétaires. Il est à noter que les fonds pour les études en vue de la prise de compétence Eau-Assainissement sont crédités sur le Budget principal dans une thématique propre.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget Gestion des déchets

BUDGET DECHETS	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	3 716 653,98	3 364 703,80
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		351 950,18
	=	=
Total section fonctionnement	3 716 653,98	3 716 653,98
Crédits Investissement y compris 1068	924 618,92	1 469 134,09
	+	+
Restes à réaliser	929 484,00	90 000,00
001 solde exécutif Investissement reporté		294 968,83
	=	=
Total section Investissement	1 854 102,92	1 854 102,92
Total du Budget	5 570 756,90	5 570 756,90

Il s'agit d'un budget important sur lequel la CCM a recours à un emprunt de 400 000 € pour l'acquisition d'un camion BOM et de la déchetterie mobile. Ce budget prend en compte la hausse durable du prix des carburants

Dominique LE TRAOU : la subvention d'équilibre de 300 000 € sur le budget principal est maintenue en prévision de tonnages en hausse et par prudence sur l'évolution des recettes.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget Economie Emploi

BUDGET MAT DEV	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	1 489 511,83	1 025 000,00
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		464 511,83
	=	=
Total section fonctionnement	1 489 511,83	1 489 511,83
Crédits Investissement y compris 1068	2 152 244,21	1 737 984,57
	+	+
Restes à réaliser	1 496 540,00	1 422 550,00
001 solde exécutif Investissement reporté		488 249,64
	=	=
Total section Investissement	3 648 784,21	3 648 784,21
Total du Budget	5 138 296,04	5 138 296,04

Ce budget génère des loyers pour plus de 700 000€. La section investissement est conséquente pour assurer l'implantation d'une start up, et d'autres projets, avec un emprunt de 700 000€.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget abattoir

BUDGET ABATTOIR	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	42 057,65	28 431,27
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		13 626,38
	=	=
Total section fonctionnement	42 057,65	42 057,65
Crédits Investissement y compris 1068	26 226,38	43 819,32
	+	+
Restes à réaliser	80 000,00	36 772,00
001 solde exécutif Investissement reporté		25 635,06
	=	=
Total section Investissement	106 226,38	106 226,38
Total du Budget	148 284,03	148 284,03

Pour rappel, la redevance de l'entreprise Siccorbia a été diminuée sur 2022.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget AGS

BUDGET AGS CCM	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	476 495,67	376 155,04
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		100 340,63
	=	=
Total section fonctionnement	476 495,67	476 495,67
Crédits Investissement y compris 1068	448 713,31	252 249,30
	+	+
Restes à réaliser	37 755,00	
001 solde exécutif Investissement reporté		234 219,01
	=	=
Total section Investissement	486 468,31	486 468,31
Total du Budget	962 963,98	962 963,98

Le financement des grandes inspections entre dans les dépenses de fonctionnement et la subvention de la CCM, la Taxe sur les remontées mécaniques et le loyer de La Flambée dans les recettes. La section fonctionnement est fortement impactée par les opérations pour ordre en retard : le dossier est en cours de résolution.

Pas de questions dans l'assemblée.

Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL	dépenses	recettes
crédits Fonctionnement	12 058 510,39	10 556 671,51
	+	+
002 resultat fonctionnement reporté		1 501 838,88
	=	=
Total section fonctionnement	12 058 510,39	12 058 510,39
Crédits Investissement y compris 1068	3 899 188,15	4 447 914,92
	+	+
Restes à réaliser	694 600,00	481 600,00
001 solde exécutif Investissement reporté	335 726,77	
	=	=
Total section Investissement	4 929 514,92	4 929 514,92
Total du Budget	16 988 025,31	16 988 025,31

Quelques points particuliers sont développés par Madame la Présidente :

Zoom sur le pôle Tourisme : Espaces Valléens, Prairie de la Rencontre, subvention à l'Office de Tourisme Communautaire, poste Ingénierie Plan Avenir Montagne (IPAM)...

Zoom sur l'Agriculture : organisation d'un nouvel évènement : le Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation en Matheysine (SAAM) : une première en Matheysine, PAT...

Zoom sur les Espaces Naturels Sensibles : l'enveloppe est conséquente en investissement et fonctionnement mais avec un fort taux de subvention.

Zoom sur l'Enfance Jeunesse : projet de crèche à St Théoffrey, lancement de la Conférence Territoriale Globale.

Zoom sur le réseau PDIPR : enveloppe pour les travaux de plus de 300 000 €.

Zoom sur la Culture et les Sports : enveloppe exceptionnelle pour Terre des Jeux 2024.

Administration générale : première tranche de

travaux de réhabilitation du Siège de la CCM : recours à l'emprunt pour 700 000 € pour la Prairie de la Rencontre et le Siège.

Dominique LE TRAOU apporte quelques précisions supplémentaires :

- Par précaution, au regard du contexte économique, le budget prévu pour les charges de combustibles est multiplié par 1,5.
- Le chapitre 012 est augmenté pour cause de :
 - renforcement des services existants :
 - Développement missions du poste de chargée de mission Animatrice jeunesse (Initiative jeunes) – missions subventionnées
 - Développement missions Relais petite enfance (guichet unique) – missions subventionnées – poste financé
 - Développement missions chargée de développement agriculture sur missions PAT (SAAM) – missions subventionnées
 - Développement missions chargée de la stratégie forestière
 - Renforcement du service accueil-secrétariat en vue de la création du service secrétariat mutualisé (organisation du service)
 - Renforcement du service Ordures Ménagères financé en partie par la diminution des heures supplémentaires et missions intérim
 - Renforcement des effectifs de la piscine financés par la diminution des heures supplémentaires et contrats courts
 - créations de postes :
 - Création du poste de collaboratrice de la Présidente et de l'exécutif
 - Création du poste eau/assainissement (70KF en dépenses et recettes)

- Chargé de mission PVD – ORT
- Réflexion sur une itinérance du service « France Service » pour aller au plus près de la population
- Compte 611 : forte augmentation pour financer les Espaces Naturels Sensibles et le SAAM.
- Compte 6226 : honoraires suite au sinistre à la piscine.
- Compte 61523 : enveloppe PDIPR.
- Recettes : pas de hausse de la fiscalité mais nous restons prudents sur les inscriptions des dotations de l'Etat au vu des événements actuels.

Echanges avec la salle :

Alain LUC : sur le poste de secrétariat mutualisé : pourquoi la CCM ne viendrait pas en solidarité en prenant une partie à sa charge ?

Dominique LE TRAOU : La CCM va assumer la gestion RH de la paye et l'organisation du service : ce sont déjà des charges de personnel en plus prises en charges directement par la CCM.

Coraline SAURAT Elle informe que la CCM est lauréate sur un poste Ingénierie Plan Avenir Montagne, ce qui constitue une belle nouvelle pour la Matheysine.

Arnaud CHATTARD précise qu'il s'agirait d'un poste financé à 100% sur deux ans.

Fiscalité

Il est nécessaire de procéder à l'adoption des taux de fiscalité. Conformément aux arbitrages présentés lors du DOB, aucune hausse des taux de fiscalité n'est préconisée.

TEOM – Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Il est proposé de maintenir le taux appliqué en 2021 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice comptable 2022 :**

- **TEOM : 11,70%**

➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Fiscalité des ménages : Taxe d'Habitation – Taxe Foncier bâti – Taxe Foncier non bâti

Sont proposés les taux suivants :

- Taxe Habitation : pas de vote du taux possible –taux 2020

- Taxe Foncier Bâti : proposition de maintenir le taux appliqué en 2021

- Taxe Foncier Non Bâti : proposition de maintenir le taux appliqué en 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **FIXE** les taux de référence pour 2022 suivants :

- **Taxe foncière non bâti : 6,00%**

- **Taxe foncière bâti : 1,75%**

➔ **RAPPELLE le taux de la taxe d'habitation fixé à 8,30%**, conformément aux termes de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2022 est égal au taux appliqué en 2019.

➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Contribution Foncière des Entreprises – taux unique applicable sur tout le territoire

Il est proposé de maintenir le taux appliqué en 2021, et capitaliser en réserve le taux de droit commun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** le taux de CFE à 29,44% pour l'exercice comptable 2022 ;
- ➔ **FIXE** la mise en réserve de la fraction du taux capitalisable au taux correspondant à la différence constatée entre le taux CFE voté et le taux maximum de droit commun ;
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

GEMAPI : produit 2022

Il est proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 200 000 € pour 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DETERMINE le produit de la taxe additionnelle GEMAPI à 200 000 €** applicable aux taxes d'habitation, foncières, et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour l'exercice comptable 2022 ;
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Subventions & Participations

Conformément au Débat d'Orientations budgétaires.

Enveloppe de subventions par commission

Il est proposé d'acter le montant des enveloppes de subventions allouées pour les commissions, telles-que présentées dans la maquette budgétaire.

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions suivantes pour les commissions thématiques internes à la CCM :

COMMISSIONS	MONTANT ATTRIBUE
Administration générale	10 000 €
Sport	5 000 €
Terre de Jeux 2024	10 000 €
Culture et Patrimoine	10 000 €
Tourisme	5 000 €
Montagne, Agriculture et Forêt	4 000 €

- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Enveloppe de subventions spécifiques

Il est proposé d'attribuer des enveloppes de subventions spécifiques pour l'exercice 2022. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, à l'article c/6574 – subvention aux associations et aux autres personnes de droit privé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les enveloppes de subventions spécifiques suivantes :

DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'AIDES FINANCIERES	MONTANT ATTRIBUE
Economie & Emploi: dispositif « Financer mon investissement » – LEADER	
Nouvelle enveloppe	15 000 €
+ Report enveloppe précédente	65 000 €
Environnement – transition énergétique : Matheysine Rénovation	
Nouvelle enveloppe	15 000 €
+ Report enveloppe précédente	41 000 €

→ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Subvention aux Budgets annexes

Il est proposé de fixer le montant des subventions d'équilibre du budget principal allouées aux budgets annexes « Gestion des déchets », « Alpe du Grand Serre » et « Assainissement non collectif ».

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2022, dépenses – recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe « Gestion des déchets »

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	MONTANT ATTRIBUE
Subvention équilibre	300 000 €

→ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget « Alpe du Grand Serre » :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	MONTANT ATTRIBUE
Subvention équilibre	250 000 €

→ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) (ex : eau, assainissement, transports, abattoirs...) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

Le budget annexe SPANC a été créé sur l'exercice comptable 2019. Aussi, il est possible d'affecter une subvention d'équilibre sur cet exercice pour faire face à une augmentation des charges de ce budget (personnel, étude...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer le montant suivant en subvention d'équilibre au budget annexe « Assainissement non collectif » :

BUDGET ANNEXE ANC	MONTANT ATTRIBUE
Subvention équilibre	10 000 €

➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Subventions dédiées

- Subventions aux événements labellisés

Considérant la délibération n° 54-21 portant sur l'attribution de subventions pour trois ans pour des événements dits « labellisés »

Madame la Présidente rappelle les subventions dites « labellisées » attribuées aux organismes pour une durée de 3 ans, soit en 2021, 2022 et 2023 :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	3 000 €
Ville de La Mure Pôle d'animations / La Mure du Son	3 000 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	3 000 €
Syndicat du Lac de Monteynard / Trail des passerelles de Monteynard	3 000 €
Triathlon Nature du Valbonnais / Triathlon Valbonnais	3 000 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	3 000 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	3 000 €
Athlétic Club Matheysin / Sky Race	3 000 €
Nature et Dénivelé / Swim Run Man	3 000 €
Courants d'Arts / festival Jazz'Alp	3 000 €
À définir ⁽¹⁾	3 000 €

⁽¹⁾ L'évènement restant à labelliser fera l'objet d'une prochaine décision de l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'augmenter le montant de l'enveloppe de 3 000 € la portant à 33 000 € pour 11 événements au total.

Le versement de la subvention interviendra notamment après la réalisation de la manifestation et au regard du certificat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat fourni par les associations concernées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **PREND ACTE** des événements labellisés tels-que ci-dessus listés ;

➔ **DECIDE** d'augmenter l'enveloppe de 3 000 € pour un montant total de 33 000 €.

- Ludothèque Jeux Rigole : subvention annuelle

Jeux Rigole est une ludothèque itinérante, qui se déplace sur le territoire de la Matheysine.

La ludothèque, crée du lien social et favorise une ouverture culturelle, soit par la découverte de jeux venus d'ailleurs, soit par la rencontre de l'autre au travers d'une activité ludique.

Tous les publics sont visés, bien sûr les enfants, mais également les adolescents et les adultes de tous âges. Cette activité de loisir se pratique en famille (les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte) et entre amis. La ludothèque dispose de nombreux jeux.

Il est proposé d'allouer à la Ludothèque « Jeux Rigole » une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2022 ;
- ➔ **DIT** que les crédits sont prévus au budget ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

- **Boulodrome de Susville - Commune**

Il est proposé d'attribuer une subvention à la Commune de Susville pour le Boulodrome, participation aux frais de fonctionnement sur un équipement spécifique sur le territoire.

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Cette subvention a été évoquée lors du DOB.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** la subvention de 5 000 €, cinq mille euros au titre de l'exercice 2022, à la commune de Susville pour le fonctionnement du boulodrome ;
- ➔ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

- **Association La Mure Cinéma Théâtre**

Il est nécessaire d'acter la subvention annuelle versée à l'Association La Mure Cinéma Théâtre, telle que présentée dans la maquette budgétaire.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les principales missions exercées par La Mure Cinéma Théâtre pour le compte de l'Intercommunalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 110 000 €, cent dix mille euros au titre de l'exercice 2022, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;
- ➔ **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, et tous les documents afférents à cette décision.

- **Matheysine Tourisme – Office de tourisme communautaire**

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et à ceux de l'Office de Tourisme Communautaire « Matheysine Tourisme », pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2022.

Rappel des articulations financières entre l'OTC et la CCM :

1. Subvention de fonctionnement fixée annuellement
2. Subvention de fonctionnement liée au transfert de charges (figée)
3. Reversement de la taxe de séjour – versement effectué au regard des encaissements du produit – à noter, réfaction de 10% du produit – ce prélèvement est versé au Département de l'Isère

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ➔ **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 €, cent mille euros, pour l'exercice 2022 ;
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 1 (fixée par délibération) d'un montant de 34 635 € ;
- ➔ **RAPPELLE** le montant de l'aide annuelle liée au transfert de charges 2 (fixée par délibération) d'un montant de 60 000 € ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- ➔ **RAPPELLE** le principe du reversement de la taxe de séjour collectée par la CCM ;
- ➔ **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention cadre et tous les documents afférents à cette décision.

- **SCIC Petite Enfance en Matheysine : contribution**

La compétence « petite enfance » est gérée pour le compte de la CCM par la SCIC Petite Enfance de la Matheysine. L'articulation financière entre la CCM et la SCIC est à multi-flux (prestations financières CAF PSEJ, PSU, mise à disposition personnel...).

Le montant de la contribution s'élève à 445 000 €. Compte-tenu des flux financiers entre les deux entités, le financement effectif pour la CCM est estimé à environ 180 000 €-200 000 €.

Il est proposé d'adopter le montant de la contribution de la CCM par avenant à la convention d'objectifs établie pour 4 ans à compter de 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** par avenant le montant de la contribution 2022, soit 445 000 € ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les documents inhérents à cette décision.

 Finances – budgets primitifs 2022 – vote

Les maquettes budgétaires présentées sont établies selon les données établies lors du débat d'orientations budgétaires présenté et voté en séance le 3 mars 2022.

Les budgets annexes doivent être votés lors de la même séance de l'assemblée délibérante que le budget principal.

Après présentation des différents documents budgétaires, Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires de procéder au vote des budgets primitifs 2022 de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Budget Principal :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 058 510,39	12 058 510,39
Investissement	4 929 514,92	4 929 514,92
Total	16 988 025,31	16 988 025,31

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget principal.

Budget annexe Gestion des déchets :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 716 653,98	3 716 653,98
Investissement	1 854 102,92	1 854 102,92
Total	5 570 756,90	5 570 756,90

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Gestion des déchets.

Budget annexe Gestion touristique base nautique du Sautet :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 918,42	112 918,42
Investissement	111 211,29	111 211,29
Total	224 129,71	224 129,71

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe base nautique du Sautet.

Budget annexe Maison Messiaen :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	247 192,34	247 192,34
Investissement	27 000,00	27 000,00
Total	274 192,34	274 192,34

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Maison Messiaen.

Budget annexe SPANC :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 377,75	80 377,75
Investissement	63 919,24	63 919,24
Total	144 296,99	144 296,99

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe SPANC.

Budget annexe Matheysine Développement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 489 511,83	1 489 511,83
Investissement	3 648 784,21	3 648 784,21
Total	5 138 296,04	5 138 296,04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Matheysine Développement.

Budget annexe Abattoir :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 057,65	42 057,65
Investissement	106 226,38	106 226,38
Total	148 284,03	148 284,03

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Abattoir.

Budget annexe Alpe du Grand Serre :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	476 495,67	476 495,67
Investissement	486 468,31	486 468,31
Total	962 963,98	962 963,98

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Alpe du Grand Serre.

Départ de Frédéric MAUGIRON.

Présentation par Dominique LE TRAOU :

**Rapport quinquennal Attributions de compensation 2017-2021**

L'article 148 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a modifié l'article 1609 nonies C du CGI relatif aux attributions de compensation (AC) en instituant, l'obligation faite à chaque président d'EPCI de présenter, tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

L'objectif est de faire le bilan des transferts sur la période écoulée, et d'établir la cohérence des retenues au regard des charges de l'intercommunalité. Il constitue un outil supplémentaire de transparence financière entre l'EPCI et ses communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation lors de la commission finances (CLECT) – conférence des maires du 24 mars 2022

L'avis formulé de la commission est de ne pas engager l'intercommunalité dans une révision des attributions de compensation présentées sur l'échéance de ce rapport quinquennal, étant donné que les écarts constatés sont le fruit de décision politique et/ou d'accroissement de services de la Communauté de Communes de la Matheysine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 57 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention :

➔ **PREND ACTE** de la présentation du rapport quinquennal 2017-2021 et des conclusions de la CLECT.

Siege CCM – programme travaux – demande de subvention

Le projet de réhabilitation du siège de la CCM est inscrit sur les maquettes budgétaires (DOB) depuis 2020.

En début d'exercice 2021, une mission de programmation a été lancée sur une réhabilitation complète du bâtiment (isolation – restructuration des espaces – accessibilité).

Au regard du chiffrage global présenté, et après arbitrage en exécutif repris en proposition lors du ROB 2022, il a été proposé de fixer le programme de travaux prioritaires à réaliser sur 2022.

Le programme des travaux prioritaires s'établit ainsi :

ANNEE 2022	632 000,00 €
Terrassement, reprises réseaux et parvis CCM	78 000,00 €
Rampe accès PMR extérieure	45 000,00 €
Menuiseries extérieures	16 000,00 €
Contrôle accès	35 000,00 €
Cloisons et menuiseries intérieures	75 000,00 €
Modifications / adaptations faux plafonds	18 000,00 €
Electricité (Cfo / Cfa)	60 000,00 €
Peinture	25 000,00 €
Reprise de sols	45 000,00 €
Modifications chauffage	18 000,00 €
Monte-charge PMR	22 000,00 €
Sanitaire PMR en RDJ	8 000,00 €
Sanitaire PMR en R+1	6 000,00 €
MOE, année 22 + préparation autres tranches	80 000,00 €
Dossier PC, Autorisation travaux / PMR	5 000,00 €
Serveur informatique	16 000,00 €
Mobilier dont salle du Conseil Communautaire	80 000,00 €

Aussi, il est nécessaire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du CAR (sous réserve du nouveau dispositif 2022) et du Département de l'Isère.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses Programme travaux 2022	632 000 €	
Recettes totales	632 000 €	100%
Etat DETR	126 400 €	20%
Région – CAR 2022	63 200 €	10%
Département de l'Isère	316 000 €	50%
Autofinancement sur fonds propres et emprunt	126 400 €	20%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le programme de travaux de réhabilitation du siège ainsi que le plan de financement prévisionnel tels-que présentés ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du CAR et du Département de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

4. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

GEMAPI – Symbhi : programme d'interventions 2022

En séance, seront présentés :

- Le programme des actions menées par le SYMBHI pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine au titre de la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- La contribution de l'intercommunalité au syndicat

Selon le budget primitif du Symbhi 2022 la contribution de la CCM est fixée à :

- Contribution au Fonctionnement = 19 000 €
- Travaux Investissement = 180 426 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'interventions tel que présenté en séance ;
- ➔ **ACTE** la contribution 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

AGEDEN – SPPEH – contractualisation programme d'actions 2022

En 2021, le paradigme évolue avec l'obligation de constituer un SPPHE - service public de la performance énergétique de l'habitat. L'assemblée délibérante en 2020 a validé la coopération avec le Département de l'Isère pour permettre de répondre collégialement à l'appel à manifestation d'intérêt prescrit par la Région pour continuer à bénéficier des fonds publics, notamment au titre du SARE service d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

L'opérateur pour la Matheysine, à date, est l'AGEDEN.

Après présentation :

- Du programme des actions menées par l'AGEDEN pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine au titre du SPPEH
- De la contribution de l'intercommunalité à l'AGEDEN, et des financements publics sollicités au titre du SARE :

Actions 2022 – enveloppe prévisionnelle = 50 199 €

Subvention SARE = 27 147 €

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le programme d'actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'actions 2022 ;
- ➔ **ACTE** la contribution et le plan de financement 2022 ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles au titre du SARE auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et du Département de l'Isère.

Gestion des déchets : adoption règlement de collecte des déchets

Il est proposé à l'Assemblée d'acter le règlement de collecte des déchets, document reprenant l'existant. Ce document a été travaillé et élaboré par la Commission environnement-déchets.

Ce règlement peut être mis en œuvre du fait du pouvoir de police réglementaire « collecte des déchets » transféré à Mme la Présidente. Ce document facilitera les missions des agents du pôle « gestion des déchets » en servant de cadre légal opposable aux usagers.

Philippe ROBERT : Il s'agit d'un vrai document qui manquait sur le territoire et qu'il devenait urgent de réaliser. Ce document complet est à faire connaître. Il est très satisfait de la qualité de ce rapport.

Coraline SAURAT : C'est en effet un vrai document qui n'existait pas et constituant une vraie base légale qui va servir très rapidement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les termes du règlement de collecte des déchets ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches pour son application ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

5. ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Eric BONNIER :

Soutien financier de la CCM – financer mon investissement – attributions d’aides

Les deux dossiers ci-dessous présentés ont reçu l’avis favorable du bureau économie-emploi de la CCM « Matheysine développement » réuni le 25 mars 2022.

Les Camions Jaunes / Pizzeria (SARL J.R Le Gal) - Pierre Châtel

Type : Développement d’activité – Travaux et aménagements permettant deux espaces de vente distincts (salle restauration + vente à emporter) et l’ouverture de l’établissement le midi (en plus du soir).

Total des dépenses éligibles 35 000,00 € HT (dépenses plafonnées à 30 000 € HT)

Subvention CCM demandée : 3 000 € (10% plafonné à 3 000 €)

Avis du Bureau de Matheysine Développement : Avis favorable motivé par :

Critères de la mesure respectés : investissement dans des outils de production, travaux de 2nd œuvre, recrutement de 1.5 à 2 salariés (l’établissement sera ouvert midi et soir, 7/7j), l’activité contribue au dynamisme économique et au lien social.

Madame Adeline FAYARD (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX) ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d’un montant de 3 000,00 € maximum à la SARL JR Le Gal – Les Camions Jaunes à Pierre-Châtel ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCM à l’article c/6574 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l’aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté.

Valbo Marché / Superette – Valbonnais

Type : Développement d’activité - Acquisition d’un véhicule pour les tournées : récupération de produits locaux en circuits courts et livraison aux particuliers

Total des dépenses éligibles 39 749,00 € HT (dépenses plafonnées à 30 000 € HT)

Subvention CCM demandée : 3 000 € (10% plafonné à 3 000 €)

Avis du Bureau de Matheysine Développement : Avis favorable motivé par :

Critères de la mesure respectés : investissement dans des outils de production, entreprise située dans le bourg centre, création de 0,5 ETP.

La superette est un des derniers commerces de la commune. Elle propose des produits d’alimentation générale de marque distributeur et souhaite développer les produits locaux (objet de la présente demande) pour répondre aux attentes de la clientèle local, au quotidien, et à la clientèle touristique, pendant la période estivale.

Elle contribue au lien social en proposant un espace assis convivial qui permet aux habitants de se retrouver autour d’un café et développe un service à la population en livrant des produits à domicile.

Madame Adeline FAYARD (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX) ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000,00 € maximum à la Monsieur Franck Perron – superette Valbo Marché à Valbonnais ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCM à l'article c/6574 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté.

**M Requalification de la gare historique de La Mure en un tiers-lieu à vocation technologique.
Modification du Plan de financement**

Il est rappelé qu'aux termes de la délibération n° 138-2019, la Communauté de Communes de la Matheysine porte le programme d'investissement de création d'un tiers-lieu scientifique dans l'ancienne gare de La Mure désormais dénommée « La Gare du Temps ».

Ce programme étant aujourd'hui chiffré dans son intégralité (réhabilitation du tènement immobilier et aménagements intérieurs : réseaux, mobilier...), il y a lieu d'actualiser le plan de financement prévisionnel sur la base d'un coût total HT de 1 300 000 €.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

- Subvention Europe (LEADER – Fiches action 4 et 5).....128 000,00
- Subvention Etat (DSIL).....325 000,00
- Subvention CAR et/ou CPER (Etat et/ou Région) :.....585 000,00
- Emprunt et autofinancement262 000,00
- **TOTAL 1 300 000,00**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le plan de financement réactualisé ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à solliciter les aides les plus élevées possibles et les emprunts précités ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

6. ENFANCE & JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI :

M Relais Petite Enfance – Journée départementale des Relais Petite Enfance

La CAF de l'Isère soutient depuis quelques années l'organisation de la journée départementale des relais afin de leur permettre de se rencontrer et de bénéficier d'une journée d'échanges sur une thématique avec intervenants. Cette journée doit être maintenant « portée » par les structures. Cette année, cette journée se déroulera le 29 septembre 2022 pour le Sud-Isère.

Le budget total est de 4 502,62 €.

Aussi, il est proposé que le RPE de la CCM se porte candidat pour être la structure porteuse administrative et financière de cette journée.

A ce titre, le relais de la Matheysine sollicite une subvention auprès de la CAF à hauteur de 3 400 €. Cette aide vient en complément d'une participation de chaque relais, la communauté de communes sollicitera l'autorisation de refacturation aux relais en fonction du restant à charge.

DEPENSES	4 502.62 €	RECETTES	4 502.62 €
Fourniture	300,00 €	CAF de l'Isère	3400,00 €
Rémunération intermédiaires	3202,62 €	Participation de 4 relais Sud Isère	220,52 x 4 882,08 €
Communication	1000,00 €	Autofinancement RPE CCM	220,52 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le portage administratif de la journée des Relais Petite Enfance ; et le plan de financement prévisionnel ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée de la CAF de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** la contractualisation avec les différents Relais Petite Enfance du Sud-Isère pour la prise en charge des frais de participation du RPE ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision, notamment les conventions financières avec les RPE Sud Isère.

Réseau Grandir en Matheysine – demande de subvention

La CCM porte le réseau de parentalité – Grandir en Matheysine, missions d'accompagnement à la parentalité. Pour porter annuellement les actions de ce réseau, il est nécessaire de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès de la CAF de l'Isère, de la MSA et du Département de l'Isère au titre de la Conférence territoriale des solidarités.

Plan de financement

Dépenses	12 400 €	Recettes	12 400 €
Achat	180 €	CAF ISERE	7 500 €
Achat prestations extérieures	12 220 €	Département Isère CTS	2 500 €
		MSA	900 €
		Autofinancement CCM	1 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles telles que ci-dessus développées, au titre du Réseau Grandir en Matheysine ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.

7. EAU & ASSAINISSEMENT

Présentation par Florence GRAND :

Commission interne Eau-Assainissement

Lors du conseil communautaire du 3 mars dernier, Mme la Présidente a informé l'assemblée de la volonté de créer une nouvelle commission intercommunale permanente afin d'aborder les questions liées à la future compétence eau-assainissement et au suivi du service mutualisé.

Sur proposition de Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires ont été invités à proposer un représentant pour leur commune composant la commission intercommunale « Eau et assainissement ».

- **Contexte général applicable aux commissions**

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement des commissions, notamment le délai de convocation, le quorum, la suppléance et le remplacement définitif, la prépondérance des voix en cas d'égalité.

Les commissions thématiques, librement constituées, n'ont pas de pouvoir décisionnel. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions, afin de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire.

Il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la commission thématique, présidée par Madame Florence GRAND, conseillère communautaire déléguée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **NOMME** les membres de la **commission Eau et Assainissement** :

Communes	Membres
Ambel	Le Maire ou son représentant
Cholonge	Le Maire ou son représentant
Cognet	Le Maire ou son représentant
Corps	Le Maire ou son représentant
Entraigues	Le Maire ou son représentant
La Morte	Le Maire ou son représentant
La Motte d'Aveillans	Le Maire ou son représentant
La Motte Saint Martin	Le Maire ou son représentant
La Mure	Le Maire ou son représentant
La Salle en Beaumont	Le Maire ou son représentant
La Valette	Le Maire ou son représentant
Laffrey	Le Maire ou son représentant
Lavalens	Le Maire ou son représentant
Les Côtes de Corps	Le Maire ou son représentant
Mayres-Savel	Le Maire ou son représentant
Monteynard	Le Maire ou son représentant
Notre-Dame-de-Vaulx	Le Maire ou son représentant
Oris en Rattier	Le Maire ou son représentant
Pellafol	Le Maire ou son représentant
Pierre-Châtel	Le Maire ou son représentant
Ponsonnas	Le Maire ou son représentant
Saint Laurent en Beaumont	Le Maire ou son représentant
Siévoz	Le Maire ou son représentant
St Jean de Vaulx	Le Maire ou son représentant
St Michel en Beaumont	Le Maire ou son représentant
St Pierre de Méarotz	Le Maire ou son représentant
St Théoffrey	Le Maire ou son représentant
Susville	Le Maire ou son représentant
Valbonnais	Le Maire ou son représentant

Présentation par Franck GONNORD :

Aire accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes de la Matheysine dispose depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence « Aire d'accueil des gens du voyage », par transfert automatique de la compétence exercée jusqu'alors par la Ville de la Mure, dicté par la Loi « NOTRE ».

Pour ce faire, lors de la prise de compétence, un règlement intérieur avait été adopté reprenant les termes du règlement précédemment applicable, et une convention avait été conclue avec la municipalité pour assurer la gestion de cette aire – accueil des familles – facturation...

Le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux impose la révision des règlements intérieurs.

Après un délai de tolérance avec la crise covid, il s'avère que la Communauté de Communes de la Matheysine a l'obligation de mettre en conformité le règlement intérieur afin de modifier les tarifs journaliers jugés trop élevés et le montant de la caution non conforme réglementairement.

Ce règlement intérieur qui fixe un certain nombre de règles et de principes tels que :

- Les conditions de séjour
- Un contrat de séjour type
- Le principe du paiement du séjour préalablement à toute installation sur l'aire d'accueil
- Le principe du refus d'installation d'un usager qui aurait contrevenu à ce règlement ou commis toute infraction sur le territoire de la Commune.

Il est proposé d'acter le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Corolaire à ce règlement, il est nécessaire d'établir la nouvelle convention de gestion de l'aire d'accueil des gens de voyage conclue avec la municipalité de La Mure fixant le montant de la participation de la CCM. L'entretien et la gestion de l'aire d'accueil sont dévolus à la commune de La Mure. Ces deux documents ont été travaillés en concertation avec la Commune de la Mure. La Police Municipale de cette dernière est en charge de l'application du présent règlement pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine.

La Communauté de Communes de la Matheysine met à disposition des gens du voyage une aire d'accueil temporaire située à l'adresse suivante :

Zone Industrielle des Marais

Rue du Pré Neuf

38350 La Mure d'Isère

Franck GONNORD remercie Eric BONNIER pour ce travail réalisé en concertation et la gestion du lieu assumée par les services de La Mure. Des réunions régulières entre la CCM et la Mure seront organisées pour suivre cette gestion.

Eric BONNIER rappelle que les missions et le suivi de l'aire étant assurés par les services de La Mure, la commune se réserve la possibilité de revoir la convention financière si le service augmente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 57 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention :

- ➔ **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de l'Aire d'accueil des gens du voyage, sise à La Mure ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** les termes de la convention de gestion avec la Ville de la Mure ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.

9. CULTURE & PATRIMOINE

10. TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

11. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

12. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

13. SPORTS

14. QUESTIONS DIVERSES

-- FIN DE SEANCE --